

EUROPLASMA SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

PricewaterhouseCoopers Audit
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre

1, Place Occitane - BP 28036
31080 TOULOUSE

Deixis
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Grande Aquitaine

4 bis, Chemin de la Croisière
33 550 LE TOURNE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'assemblée générale
EUROPLASMA SA
471 Route de Cantegrit Est
40110 MORCENX-LA-NOUVELLE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EUROPLASMA SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention :

- sur le changement de méthode comptable décrit dans la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'incidence de la première application de la norme IAS 19 relative à l'allocation des avantages du personnel aux périodes de service,
- sur le paragraphe « Continuité d'exploitation » de la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les mesures prises par la société pour assurer sa continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

- Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques sur la situation négative de ses filiales, tels que décrits dans la note 3.12.1.1 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société Europlasma, décrites dans la note 3.12.1.1 de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes.
- La société constitue des provisions pour dépréciation de ses créances clients selon les modalités décrites dans la note 3.5 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société Europlasma, décrite dans la note 3.5 de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.
- Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2021 s'établit à 4 684 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 3.3.1 de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations comptables.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulouse et Le Tourne, le 26 avril 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deixis



Bertrand Cuq
Associé



Nicolas de Laage de Meux
Associé



Comptes annuels

EUROPLASMA SA

Exercice clos le 31 décembre 2021

BILAN

En milliers d'euros (K€)

Bilan Actif

EUROPLASMA

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	1 494 141	1 494 141		
Concession, brevets et droits similaires	1 429 358	1 330 258	99 098	17 403
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 923 497	2 824 399	99 098	17 403
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	309 558	304 216	5 343	6 087
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 131 181	5 121 212	9 970	21 724
Autres immobilisations corporelles	237 494	147 459	90 035	70 598
Immobilisations en cours	43 213	43 213		48 262
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	5 721 446	5 616 099	105 347	146 672
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	85 127 982	80 444 138	4 683 843	1 871 983
Créances rattachées à des participations	49 479 568	45 361 250	4 118 317	1 680 019
Autres titres immobilisés				
Prêts	17 437		17 437	17 437
Autres immobilisations financières	6 539 084	6 500 000	39 084	127 775
TOTAL immobilisations financières :	141 164 071	132 305 389	8 858 682	3 697 215
ACTIF IMMOBILISÉ	149 809 014	140 745 887	9 063 127	3 861 290
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	90 790		90 790	92 850
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	90 790		90 790	92 850
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				637
Créances clients et comptes rattachés	7 019 336	4 789 962	2 229 374	3 497 379
Autres créances	1 110 391		1 110 391	900 015
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	8 129 727	4 789 962	3 339 765	4 397 394
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	27		27	27
Disponibilités	502 263		502 263	2 204 128
Charges constatées d'avance	1 696 402		1 696 402	114 853
TOTAL disponibilités et divers :	2 198 692		2 198 692	2 319 008
ACTIF CIRCULANT	10 419 209	4 789 962	5 629 247	6 809 888
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	160 228 223	145 535 849	14 692 374	10 671 178

Bilan Passif

EUROPLASMA

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 140 648 309	140 648 309	20 898 462
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	68 017 429	67 797 451
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	10 185	10 185
Réserves statutaires ou contractuelles	46 544	46 544
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(131 169 685)	(69 872 081)
Résultat de l'exercice	(145 084 168)	(61 297 604)
TOTAL situation nette :	(67 531 386)	(42 417 044)
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	100 726	120 391
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	(67 430 660)	(42 296 653)
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	124 147	130 894
AUTRES FONDS PROPRES	124 147	130 894
Provisions pour risques	30 879 174	38 363 430
Provisions pour charges	43 457 726	1 090 970
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	74 336 900	39 454 401
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles	2 450 000	6 550 000
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	69 955	
TOTAL dettes financières :	2 519 955	6 550 000
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 297 165	3 098 304
Dettes fiscales et sociales	2 691 850	3 662 827
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		70 415
Autres dettes	113 508	990
TOTAL dettes diverses :	5 102 524	6 832 535
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	39 509	
DETTES	7 661 987	13 382 535
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	14 692 374	10 671 178

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros (K€)

Compte de Résultat (Première Partie)

EUROPLASMA

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
Ventes de marchandises				451 664
Production vendue de biens				3 500 923
Production vendue de services	3 190 797		3 190 797	
Chiffres d'affaires nets	3 190 797		3 190 797	3 952 587
Production stockée			(526 143)	
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 709 332	243 110
Autres produits			3	4
PRODUITS D'EXPLOITATION			4 373 989	4 195 701
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			2 060	21 425
Autres achats et charges externes			6 125 274	5 620 368
TOTAL charges externes :			6 127 334	5 641 793
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			60 821	50 743
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			2 628 033	2 050 531
Charges sociales			1 137 351	1 092 605
TOTAL charges de personnel :			3 765 383	3 143 137
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			76 050	153 942
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				2 993 390
Dotations aux provisions pour risques et charges			72 423	156 833
TOTAL dotations d'exploitation :			148 473	3 304 165
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			80 001	80 006
CHARGES D'EXPLOITATION			10 182 013	12 219 843
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(5 808 024)	(8 024 143)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

EUROPLASMA

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(5 808 024)	(8 024 143)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		25
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	12	7 782
Reprises sur provisions et transferts de charges	8 786 660	13 386 609
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	8 786 672	13 394 417
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	54 441 261	18 134 512
Intérêts et charges assimilées	93 682 325	48 539 410
Différences négatives de change	3 569	2 208
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	148 127 155	66 676 130
RÉSULTAT FINANCIER	(139 340 483)	(53 281 713)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(145 148 507)	(61 305 856)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 004 601	159 781
Produits exceptionnels sur opérations en capital	19 761	19 665
Reprises sur provisions et transferts de charges	170 062	
	3 194 423	179 446
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 129 905	40 454
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	88	761
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	91	173 173
	3 130 084	214 388
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	64 339	(34 942)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices		(43 194)
TOTAL DES PRODUITS	16 355 085	17 769 564
TOTAL DES CHARGES	161 439 252	79 067 167
BÉNÉFICE OU PERTE	(145 084 168)	(61 297 604)

ANNEXE

En milliers d'euros (K€) sauf indication contraire

SOMMAIRE

	PAGE
1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	11
1.1 EVENEMENTS CORPORATE	11
1.2 EVENEMENTS SPECIFIQUES AUX FILIALES	12
2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	15
3 NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN	17
3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17
3.1.1 <i>Frais de développement</i>	17
3.1.2 <i>Concessions, brevets et droits similaires</i>	17
3.1.3 <i>Autres immobilisations incorporelles</i>	17
3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18
3.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	19
3.3.1 <i>Autres participations</i>	20
3.3.2 <i>Créances rattachées à des participations</i>	21
3.3.3 <i>Autres immobilisations financières</i>	21
3.4 STOCKS ET EN-COURS	22
3.5 CREANCES	22
3.6 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES	22
3.7 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	22
3.8 CHARGES A REPARTIR : FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS	23
3.9 CAPITAUX PROPRES	23
3.9.1 <i>Composition du capital social</i>	23
3.9.2 <i>Traitement des frais sur augmentation de capital</i>	23
3.9.3 <i>Tableau de variation des capitaux propres</i>	24
3.9.4 <i>Capitaux propres en dilution</i>	25
3.9.5 <i>Plans d'attribution gratuite d'actions</i>	26
3.10 SUBVENTIONS	28
3.11 AUTRES FONDS PROPRES	28
3.12 PROVISIONS	29
3.12.1 <i>Provisions pour risques</i>	29
3.12.1.1 <i>Provision pour situations nettes négatives des filiales</i>	29
3.12.1.2 <i>Provision pour garanties</i>	29
3.12.2 <i>Provisions pour charges</i>	29
3.12.2.1 <i>Provisions pour charges sociales et fiscales</i>	29
3.12.2.1 <i>Provisions pour charges financières</i>	29
3.12.2.2 <i>Provisions pour pensions et obligations similaires</i>	30
3.13 DETTES	30
3.14 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	31
3.15 ECART DE CONVERSION	31
4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	32
4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES	32
4.2 TRANSFERTS DE CHARGES	32
4.3 RESULTAT D'EXPLOITATION	33
4.4 RESULTAT FINANCIER	33
4.5 RESULTAT EXCEPTIONNEL	34
4.6 IMPOTS SUR LES BENEFICES	35
4.7 OPERATIONS EN DEVISES	35

5	AUTRES INFORMATIONS	35
5.1	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	35
5.1.1	<i>Evénements corporate</i>	35
5.1.2	<i>Evénements spécifiques aux filiales</i>	36
5.2	ENGAGEMENTS FINANCIERS	37
5.2.1	<i>Engagements donnés</i>	37
5.2.2	<i>Engagements reçus</i>	38
5.3	EFFECTIFS	38
5.4	TRANSACTIONS SIGNIFICATIVES AVEC DES PARTIES LIEES	39
5.5	REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	39
5.6	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	39
5.7	INFORMATIONS DIVERSES	40
5.7.1	<i>Variation des immobilisations et des amortissements</i>	40
5.7.2	<i>Etat des provisions</i>	42
5.7.3	<i>Etat des échéances des créances et des dettes</i>	43
5.7.4	<i>Etat des produits à recevoir</i>	44
5.7.5	<i>Etat des charges à payer</i>	44
5.7.6	<i>Charges et produits constatés d'avance</i>	45
5.7.7	<i>Incidence des évaluations fiscales dérogatoires</i>	45

1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2021 a été marqué par les événements détaillés ci-dessous :

1.1 Evénements corporate

- **Contrat d'émission de BEOCABSA avec European High Growth Opportunities Securitization Funds (EHGOSF)**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a procédé aux tirages des tranches 14 à 15 d'OCABSA pour un montant nominal total de 4 millions d'euros ayant donné lieu à l'émission de 400 OCA.

Au cours de l'exercice 2021, les 400 OCA de ces 2 tranches ainsi que les 5 OCA de la tranche 13 non converties au 31 décembre 2020 ont donné lieu à l'émission de 3.716.457 actions, y compris les actions émises par compensation de créance lorsque le prix de conversion théorique des OCA calculé sur la base du cours de bourse s'avérerait inférieur à la valeur nominale de l'action Europlasma.

- **Contrat d'émission d'OCA avec Global Tech Opportunities 1 (Global Tech)**

Au cours de l'exercice 2021, les 650 OCA émis le 28 décembre 2020 au profit de Global Tech ont été converties et ont donné lieu à l'émission de 4.700.649 actions, y compris les actions émises par compensation de créance lorsque le prix de conversion théorique des OCA calculé sur la base du cours de bourse s'avérerait inférieur à la valeur nominale de l'action Europlasma.

- **Assemblée générale du 24 février 2021 et contrat d'émission de BEOCABSA avec le fonds Global Corporate Finance Opportunities 11**

L'assemblée générale extraordinaire d'Europlasma en date du 24 février 2021 a conféré au Conseil d'administration une délégation de compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois, d'augmenter le capital de la société dans la limite d'un montant nominal de 100.000.000 euros.

Le Conseil d'administration a fait usage de cette délégation de compétence le 15 avril 2021, en décidant de l'émission de bons d'émission d'OCABSA au profit du fonds Global Corporate Finance Opportunities 11, affilié à Alpha Blue Ocean, et en autorisant la conclusion du contrat y afférent, pour un montant nominal maximum de 100 millions d'euros. Le contrat d'émission a été conclu le 16 avril 2021.

La Société a procédé aux tirages des tranches :

- 1 à 5 d'OCABSA pour un montant nominal total de 5 millions d'euros ayant donné lieu à l'émission de 500 OCA en date du 21 avril 2021 ;
- 6 à 8 d'OCABSA pour un montant nominal total de 3 millions d'euros ayant donné lieu à l'émission de 300 OCA en date du 25 mai 2021 ;
- 9 d'OCABSA pour un montant nominal total de 1 million d'euros ayant donné lieu à l'émission de 100 OCA en date du 26 juillet 2021 ;
- 10 à 13 d'OCABSA pour un montant nominal de 4 millions d'euros ayant donné lieu à l'émission de 400 OCA en date du 17 septembre 2021 ;
- 14 à 16 d'OCABSA pour un montant nominal de 3 millions d'euros ayant donné lieu à l'émission de 300 OCA en date du 11 novembre 2021 ;
- 17 à 18 d'OCABSA pour un montant nominal de 2 millions d'euros ayant donné lieu à l'émission de 200 OCA en date du 15 décembre 2021.

A l'émission de ce rapport toutes les OCA ont été converties et ont donné lieu à l'émission de 51.457.691 actions, y compris les actions émises par compensation de créance lorsque le prix de conversion théorique des OCA calculé sur la base du cours de bourse s'avérerait inférieur à la valeur nominale de l'action Europlasma.

- **Acquisition de Tarbes Industry**

A la suite d'une promesse d'acquisition en date du 25 mai 2021, Europlasma a obtenu le 4 août 2021 l'autorisation du Tribunal de commerce de Paris d'acquiescer l'intégralité du capital de la société Tarbes Industry, fleuron de l'industrie française doté d'un savoir-faire unique en matière de forgeage, de traitement thermique et d'usinage des métaux.

L'obtention de cette autorisation constituait la dernière étape du processus d'acquisition. Elle permet ainsi à Europlasma de devenir propriétaire de Tarbes Industry pour 10 k€. La réalisation d'une augmentation de capital de 2 millions d'euros (1 million en date du 6 août 2021 et 1 million en date du 19 novembre 2021) par Europlasma a permis de procéder aux premiers investissements programmés affectés à la consolidation de l'outil de production et à l'amélioration de sa robustesse.

Pour rappel, outre une croissance prévisionnelle estimée à près de 9 millions d'euros du chiffre d'affaires annuel consolidé d'Europlasma sur les deux prochains exercices, cette reprise garantira la pérennité de Tarbes Industry avec plus d'une vingtaine d'emplois concernés et lui permettra d'honorer dans des conditions optimales son carnet de commandes grâce aux investissements programmés.

Cette opération de croissance externe confirme la deuxième phase du plan stratégique d'Europlasma articulé autour de 3 axes, à savoir : la dépollution, la décarbonation et la valorisation. L'acquisition de Tarbes Industry permettra d'intégrer l'ensemble de la chaîne de valeur relative à la torche à plasma et de valoriser les produits issus du traitement des déchets de l'industrie de l'aluminium.

La dénomination sociale de la société Tarbes Industry a été modifiée pour devenir « Les Forges de Tarbes ».

- **Epidémie et crise sanitaire liées au Covid-19**

Depuis janvier 2020, le coronavirus Sars-CoV-2 s'est propagé depuis la Chine au niveau international, aboutissant en mars 2020 à la déclaration par l'Organisation Mondiale de la Santé d'une situation de pandémie à l'échelle mondiale.

Pour faire face à l'épidémie de Covid-19 sur le territoire français, les autorités gouvernementales ont mis en place, au cours de l'année 2020 et 2021, des mesures de confinement et de restriction des déplacements impactant ou susceptibles d'impacter, directement ou indirectement, et dans une certaine mesure, les activités du Groupe Europlasma, que ce soit en termes d'organisation des équipes ou de disponibilité et de réactivité des fournisseurs.

Afin de maintenir la continuité de l'activité dans ce contexte exceptionnel tout en assurant la santé de ses collaborateurs et celle de ses sous-traitants intervenant sur site, le Groupe a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence, ce qui s'est traduit notamment par :

- Des actions de prévention à destination de l'ensemble des salariés en fonction des recommandations du gouvernement ;
- Une organisation du travail spécifique (respect des mesures-barrières, rotation d'équipes, télétravail) ;
- Un suivi rapproché des relations avec les fournisseurs pour éviter ou limiter autant que possible les retards de livraison ou d'intervention.

Le Groupe a également assuré une veille attentive de l'ensemble des dispositifs d'aides et d'accompagnement du gouvernement pour les entreprises. Les mesures prises par le groupe ont été maintenues durant l'année 2021, et adaptées selon les recommandations du gouvernement.

1.2 Evénements spécifiques aux filiales

- **Déploiement du Groupe en Chine : Europlasma Environmental Technologies Co, Ltd. (EET)**

Depuis la signature du partenariat entre la filiale chinoise du Groupe, EET, et l'Université Hangzhou Danzi, les équipes sur place réalisent en laboratoire les tests nécessaires à la définition et à la validation des procédés de traitement de deux typologies de déchets distincts : les déchets d'aluminium et les cendres volantes.

Transformer les déchets d'aluminium en un produit à forte valeur marchande

Pour les déchets d'aluminium, il s'agit du développement d'un procédé nouveau, incluant une torche à plasma, permettant de recycler les déchets ultimes de l'industrie du recyclage et de l'électrolyse de l'aluminium actuellement classés « déchets dangereux » et présents en grande quantité en Chine.

En date du 17 mai 2021, dans le cadre de l'accord de coopération entre la filiale chinoise EET et l'Université Hangzhou Danzi (HDU), la construction du four prototype pour le traitement et la valorisation des déchets d'aluminium a été achevée. De plus, l'Université a reçu les autorisations des services officiels (en particulier du ministère de l'Environnement) pour procéder aux campagnes de tests incluant les deux procédés (déchets d'aluminium et cendres volantes) développés pour EET.

Ces campagnes d'essais sur l'installation pilote d'une capacité maximale de deux tonnes par jour ont pour objectif de valider, à l'échelle préindustrielle, les tests et analyses menées en laboratoire en 2020 sur un large panel de scories d'aluminium. Les résultats de ces tests avaient démontré la possibilité de produire de l'alumine avec un haut niveau de pureté (supérieur à 70%) à partir de déchets classés « dangereux » et dont l'enfouissement est désormais interdit en Chine, dans des conditions économiques et environnementales favorables.

Ce procédé s'inscrit dans un modèle d'économie circulaire vertueux, puisque l'alumine récupérée, matière première à forte valeur marchande, pourra à nouveau être utilisée pour la production de nouveaux matériaux céramiques ou réfractaires par exemple. C'est autant d'aluminium primaire économisé, avec de notables économies en termes d'énergie et de production de produits intermédiaires polluants (boues rouges notamment).

Cette démonstration du savoir-faire à l'échelle préindustrielle est indispensable pour passer ensuite à l'étape commerciale de ce type d'installation, étape attendue par de nombreux industriels chinois. En effet, faute de solution de traitement, les sociétés productrices de déchets d'aluminium demeurent en infraction par rapport à la réglementation chinoise, compromettant leur modèle de développement.

Les marques d'intérêt sont nombreuses et EET a signé en date du 16 juillet 2021 avec un métallurgiste chinois de la province de Jiangxi, une lettre d'intention (LOI) assortie d'une période d'exclusivité de 3 ans qui s'inscrit dans le cadre de la fourniture mi-2023 d'une unité unique au monde de dépollution et de valorisation des déchets d'aluminium.

Dans un premier temps, la capacité de l'installation permettra le traitement annuel de 30 000 tonnes de déchets d'aluminium et sera rapidement portée à 150.000 tonnes, puis 300.000 tonnes, après optimisation du procédé.

Le flux de déchets entrants sera assuré par le métallurgiste, qui s'est engagé à confier au futur exploitant l'intégralité de ses déchets (crasses) d'aluminium sur toute la durée de l'exploitation, garantissant la rentabilité et la viabilité économique du site. C'est donc un préalable à un accord avec les autorités locales, visant à financer les installations, qui vient d'être franchi.

Europlasma interviendra en qualité de fournisseur de technologie, maître d'œuvre de la construction du cœur du procédé, et EET pourra éventuellement prendre part à l'exploitation de l'unité. Les sources de revenus seront ainsi maximisées : d'un côté la vente des solutions plasma et de l'autre la vente des produits d'alumine recyclée issus du traitement et la collecte de la redevance liée à l'élimination d'un déchet dangereux.

Une offre pour les cendres volantes en préparation

Concernant les cendres volantes, la disparité des compositions chimiques desdits déchets, compte tenu de la diversité des provenances dans un pays aussi grand et contrasté que la Chine, constituait un frein au portage de technologies préexistantes dans le Groupe Europlasma, et nécessitait une caractérisation détaillée ainsi qu'une étude de robustesse.

La campagne d'analyses d'un panel représentatif des cendres volantes présentes en Chine a débuté depuis début décembre 2020. Elle permettra d'identifier les principales adaptations du procédé de vitrification d'Europlasma développé en Europe et au Japon et rendues nécessaires par les spécificités du marché chinois.

Cette campagne de mesures s'est prolongée sur 2021 sur un four prototype en cours de définition, en synergie avec les moyens du pilote dédié aux scories d'aluminium, et devrait aboutir à une offre adaptée au marché chinois en cours d'année 2022.

Les premiers résultats à l'échelle du laboratoire des adaptations envisagées sont encourageants. Europlasma rappelle qu'elle a reçu une marque d'intérêt visant la réalisation de quatre unités complètes de vitrification des cendres volantes pour un géant chinois du traitement des déchets.

- **Réorientation stratégique du site de CHO Morcenx : démantèlement de la partie process, lancement d'une activité de préparation de CSR (Combustibles Solides de Récupération) pour le compte de tiers et installation d'une centrale photovoltaïque**

Au cours du second semestre de l'exercice 2021, il a été décidé de démanteler partiellement le site de CHO Morcenx dont les équipements ne seront pas réutilisés dans les autres activités du Groupe et de valoriser les matériaux dans des filières dédiées.

Il est également prévu d'installer à terme une centrale photovoltaïque, d'une capacité minimale de 5MW, visant à compenser la facture énergétique d'INERTAM tout en capitalisant sur les utilités installées, le raccordement au réseau notamment. Cette ferme solaire sera financée par un apport de 10% en fonds propres, le solde devant faire l'objet d'un recours à la dette bancaire sur 20 ans.

Par ailleurs, suite à plusieurs campagnes d'essais réalisées avec les équipements actuels de la zone de préparation de charge de CHO Morcenx, une activité de préparation de Combustibles Solides de Récupération (CSR) a été développée pour le compte d'industriels, les cimenteries notamment, fortement demandeurs de CSR en substitution d'énergie fossile aux fins de réduire leur empreinte carbone dans la perspective des accords de Paris et des obligations qu'ils leur confèrent.

Cette activité permet, d'une part, de conserver l'ensemble du personnel affecté au site de CHO Morcenx et, d'autre part, de capitaliser sur plusieurs années d'expérience dans la préparation de CSR. En effet, les équipes de Chopex sont devenues expertes en préparation des déchets pour les gazéificateurs ou incinérateurs. Ce savoir-faire représente un actif tangible du Groupe dont l'ambition est la préparation de plusieurs dizaines de milliers de tonnes de CSR par an à partir de déchets banals bruts dès 2021.

Dans ce cadre, Europlasma a annoncé le 18 mars 2021 la signature d'un accord avec une référence de l'industrie de la valorisation du déchet. Plusieurs dizaines de milliers de tonnes de déchets d'activité économique (DAE) seront réceptionnées et transformées en CSR. Ce contrat générera un chiffre d'affaires de 4,5 M€ minimum sur 5 ans, porté à 9M€ par avenant conclu en 2022 (cf. NOTE 13 « événement postérieur à la clôture »), compte tenu des engagements de volume minimum de déchets annuels prévu dans l'accord. La capacité actuellement autorisée de 55 000 tonnes traitées par an sur le site de CHO Morcenx permettra d'absorber confortablement ces volumes. Le montant total du contrat pourrait être revu à la hausse en fonction du volume de déchets reçus de l'industriel.

Au 31 décembre 2021, 12 843 tonnes de CSR ont pu être préparées sur cette année de démarrage de l'activité.

- **Signature d'un protocole d'accord pour la capture et la valorisation du CO2**

En date du 1^{er} avril 2021 Field Intelligence Energy Ltd. (FIE) - et Ecological World for Life España S.L. (EWL) ont signé un protocole d'accord (MoU) visant le développement conjoint et la commercialisation de la technologie brevetée ANA® INDUSTRIA en Amérique latine.

Cette technologie à destination de l'industrie améliore le procédé chimique de carbonatation¹ afin de capturer le CO2 directement à sa source. Ce processus transforme le CO2 et les NOx en carbonates de haute pureté à forte valeur ajoutée pour diverses applications industrielles, tout en favorisant une économie circulaire. Les carbonates solides produits sont inertes, annihilant la dangerosité initiale des efflux pour la santé humaine et l'environnement. De plus, ce procédé peut aussi générer de l'énergie, qui une fois récupérée, pourrait permettre d'améliorer l'efficacité des infrastructures.

La première phase de l'accord consistera à adapter cette technologie à l'industrie pétrolière lors de l'extraction des hydrocarbures pour en permettre sa commercialisation par la suite.

La réalisation du projet est subordonnée, outre la validation de la due diligence commerciale et stratégique en cours, à la constitution d'une société conjointe entre FIE et EWL.

À l'instar de celui que FIE a établi avec Enzynov (communiqué du 24/03/2021), ce partenariat est constitutif d'un agrégat de technologies éprouvées ou en développement visant à une production de pétrole moins polluante et plus respectueuse de

l'environnement. Il témoigne en outre d'une dynamique vertueuse et fédératrice autour d'un projet stratégique porté par FIE et conforte Europlasma dans sa position d'acteur pluridisciplinaire de la dépollution mondiale.

- **L'entité INERTAM**

Grâce aux deux phases d'optimisation et d'amélioration effectuées durant l'hiver 2020 et l'été 2021, les cadences de production sur le 4ème trimestre 2021 ont atteint un niveau élevé. Le volume moyen journalier s'élève à 23 tonnes contre 18 tonnes au moment de l'arrêt en 2019.

Le stock historique a ainsi fortement diminué pour s'établir à 3 700 tonnes au 31 décembre 2021. Pour rappel, il représentait 9 200 tonnes au redémarrage de l'usine à l'été 2020. De fait, le Groupe a réduit son passif de près de 9 M€ en seulement 18 mois.

Les travaux d'optimisation de la ligne de production ont ainsi confirmé leur efficacité. Outre l'amélioration des cadences de production, ils ont permis de démontrer leur efficience énergétique et d'une manière générale d'augmenter la productivité. La flambée récente du prix de l'énergie impacte sensiblement le coût de traitement à la tonne dont la tarification des déchets historiques ne tient pas compte. Ainsi, afin de profiter des meilleurs tarifs en matière d'énergie, INERTAM anticipe les arrêts de maintenance programmée et d'amélioration continue du procédé. Toutes choses égales par ailleurs, ce changement d'agenda permet une économie de 700 K€ en concentrant l'activité en dehors de la période hivernale. Les objectifs 2022 d'INERTAM de traiter 5 100 tonnes demeurent inchangés.

2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux d'Europlasma au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 font apparaître :

- un total bilan de 14 692 K€ et
- un résultat net déficitaire de -145 084 K€.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 25 avril 2022 par le Conseil d'Administration.

Les conventions générales comptables du PCG ont été appliquées, conformément aux principes généralement admis :

- Les principes d'observation :
 - o principe de l'entité
 - o principe de spécialisation des exercices
 - o principe de continuité de l'exploitation
- Les principes d'évaluation :
 - o quantification monétaire
 - o principe des coûts historiques
 - o principe de prudence
- Les principes de responsabilité :
 - o permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
 - o le principe de bonne information et le principe d'importance relative
 - o le principe de la justification des faits (vérifiabilité)

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- l'ANC 2016-07
- le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999
- la loi n°83 353 du 30 avril 1983
- le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- les règlements comptables suivants :
 - o 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
 - o 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
 - o 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Continuité d'exploitation

L'exécution du plan de continuation de l'activité a été permis par le financement à hauteur de 30 millions d'euros par voie d'émission de BEOCABSA auprès du fonds EHGOSEF. Un nouveau contrat de financement obligataire sous forme d'OCABSA a été conclu le 16 avril 2021 avec le fonds Global Corporate Finance Opportunities 11, affilié à Alpha Blue Ocean, pour un montant nominal maximum de 100 millions d'euros. Cette émission est intervenue dans le cadre de la mise en œuvre par le Conseil d'administration réuni le 15 avril 2021 de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale du 24 février 2021.

En outre, la Société entend bénéficier du soutien d'acteurs publics. Des démarches ont d'ores et déjà été entreprises auprès de la Région Nouvelle Aquitaine afin qu'elle soutienne l'effort d'investissement du Groupe notamment par l'octroi d'un prêt moyen terme à taux 0.

Le Conseil d'administration d'Europlasma considère que l'utilisation de la convention de présentation des comptes consolidés selon le principe de continuité d'exploitation est justifiée au vu :

- Des mesures mises en œuvre pour permettre au Groupe d'assurer ses besoins de trésorerie, notamment grâce à l'exercice du contrat de financement obligataire sous forme d'OCABSA conclu avec le fonds Global Corporate Finance Opportunities 11 pour un montant nominal maximum de 100 millions d'euros ;
- De l'optimisation et de la modernisation de l'usine de traitement d'amiante en vue d'une augmentation de la production et d'une amélioration de la rentabilité ;
- De la signature d'un contrat le 18 mars 2021 pour la préparation de CSR avec une référence de l'industrie de la valorisation du déchet pour un montant minimum de 4,5 M€ sur 5 ans, porté à 9 M€ par avenant conclu en 2022 (*cf Note 13 – Evénements postérieurs à la clôture*) ;
- De la cession envisagée des équipements non utilisés par le Groupe en vue de leur réutilisation ou de la valorisation des matériaux dans des filières dédiées.

Sur ces bases, et compte tenu de la situation de sa trésorerie au 31 décembre 2021, le Groupe estime pouvoir couvrir ses besoins de trésorerie jusqu'au 31 décembre 2022.

Changements de méthodes comptables

Durant le premier semestre 2021, le comité d'interprétation des normes IFRS a publié plusieurs décisions, dont une concernant IAS 19 - allocation des avantages du personnel aux périodes de service.

Cette décision, publiée en mai 2021, précise comment doit être répartie la charge d'un régime à prestations définies dont :

- L'acquisition des avantages est conditionnée à la présence dans l'entreprise au moment du départ à la retraite ; et
- Le montant des avantages dépend de l'ancienneté et est plafonné à un certain nombre d'années de service consécutives.

Europlasma a appliqué cette décision dans ses états financiers au 31 décembre 2021, et dont les impacts ne sont pas significatifs.

Changements de modalités d'application et d'estimations

Néant.

Corrections d'erreurs

Néant.

3 NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles

3.1.1 Frais de développement

Europlasma applique la méthode préférentielle de comptabilisation à l'actif des coûts de développement. Ces derniers sont portés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés et respectant l'ensemble des critères d'activation listés par le PCG : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre, capacité à utiliser ou à vendre l'actif incorporel, génération d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources appropriées et capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Tant que les frais de recherche et de développement comptabilisés à l'actif n'auront pas été totalement amortis, il ne pourra être procédé à aucune distribution de dividendes si le montant des réserves libres n'est pas au moins égal à celui des frais non amortis.

Au 31 décembre 2021, les frais de recherche et développement sont principalement constitués des frais relatifs au programme SESCO et à un projet de développement de torches et totalement amortis.

3.1.2 Concessions, brevets et droits similaires

Les montants comptabilisés au titre des brevets correspondent :

- aux frais de dépôts des brevets et
- aux brevets acquis.

Ces montants sont amortis sur une durée fonction de leur durée prévisionnelle effective d'utilisation, soit 5 à 10 ans.

Les montants comptabilisés au titre des licences correspondent :

- au prix des licences et
- aux frais annexes (documentation, prototypage...) supportés pour leur mise en utilisation.

Les licences ou concessions sont amorties sur leur durée effective d'utilisation, supposée égale à leur durée contractuelle. Les logiciels immobilisés sont amortis en linéaire selon leur durée prévisionnelle d'utilisation, soit entre 1 et 3 ans.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

3.1.3 Autres immobilisations incorporelles

Néant.

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Agencements et aménagements des constructions	10 à 20 ans
- Installations techniques	3 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels	3 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	5 à 10 ans
- Installations générales	5 à 10 ans

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

3.3 Immobilisations financières

Tableau-liste des filiales et participations

En milliers d'euros (K€)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nete						
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication :	1.	Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)									
		SAS Inerlam	100%	6 115	0	25 325	1 030	8 233	-3 843	0	Néant
		SAS FIG	90%	4 537	162	0	0	0	-9	0	Néant
		Eurolasma Environmental Technologies	100%	2 500	2 500	0	0	0	-1 051	0	Néant
		Field Intelligence Energy SL	49%	2	2	663	NC	0	-355	0	Néant
		SAS Les Forges de Tarbes	100%	2 010	2 010	0	0	6 901	-1 572	0	Néant
		SAS CHO Power	100%	69 954	0	15 721	0	289	310	0	Néant
	2.	Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)	0	0	0	0	0				
B. Renseignements globaux sur les autres titres	1.	Filiales non reprises au § A. Société Civile Immobilière de Gazéification	99%	1	0	7 689	0	605	386	0	Néant
	2.	Participations non reprises au § A.									
	a.	Dans des sociétés françaises (ensemble)		0	0	0	0				
	b.	Dans des sociétés étrangères (ensemble)		0	0	0	0				
C. Renseignements globaux sur les titres	1.	C'est-à-dire A + B									
		Filiales									
	a.	Filiales françaises (ensemble)		85 119	4 674	49 398	1 030	16 028	-6 134	0	Néant
	b.	Filiales étrangères (ensemble)		0	0	0	0	0			
	2.	Participations									
	a.	Dans des sociétés françaises (ensemble)		0	0	0	0				
	b.	Dans des sociétés étrangères (ensemble)		0	0	0	0				

3.3.1 Autres participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat des titres ainsi que les frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

La comparaison effectuée élément par élément entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire peut faire apparaître des plus-values ou des moins-values. Les moins-values latentes sont comptabilisées sous la forme d'une dépréciation, sans compensation avec les plus-values latentes.

Le tableau suivant reprend pour chacune des filiales d'Europlasma la valeur des titres ainsi que leur dépréciation, le montant des créances rattachées à ces participations avec leur dépréciation et le montant des comptes courants :

		31/12/2021			31/12/2020			Année 2021
		Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net	Dotation/Reprise
Inertam	Titres de participation	6 115	-6 115	0	6 115	-6 115	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	25 325	-25 325	0	16 721	-16 721	0	8 604
CHO Power	Titres de participation	69 954	-69 954	0	69 954	-69 954	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	15 721	-15 721	0	13 238	-13 238	0	2 483
Société Civile Immobilière de Gazéification	Titres de participation	1	-1	0	1	-1	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	7 689	-4 700	2 989	6 376	-4 700	1 676	0
Field Intelligence Energy SL	Titres de participation	2	0	2	2	0	2	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	663	0	663	0	0	0	0
EP Environnemental	Titres de participation	2 500	0	2 500	1 700	0	1 700	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	0	0	0	0	0	0	0
Les Forges de Tarbes	Titres de participation	2 010	0	2 010	0	0	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	0	0	0	0	0	0	0
FIG	Titres de participation	4 537	-4 375	162	4 537	-4 367	170	8
	Créances rattachées aux participations et compte courant	0	0	0	4	0	4	0
Total		134 517	-126 191	8 326	118 648	-115 096	3 552	11 095

Justification de la valeur des titres et des créances rattachées aux participations.

Dans le cadre de l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2021, la société a été amenée à reconsidérer la valeur d'utilité des titres ainsi que des créances qu'elle détient dans ses filiales et à compléter les dotations aux provisions pour dépréciation d'un montant net de :

- 8 K€ sur les titres de FIG.
- 2 483 K€ sur la créance rattachée CHO Power,
- 8 604 K€ sur la créance rattachée Inertam

▪ Titres Inertam, dépréciés à 100%

Compte tenu des résultats des derniers exercices, de la situation nette négative ainsi que des besoins de trésorerie de sa filiale Inertam, les titres sont dépréciés à 100%.

▪ Titres CHO Power, dépréciés à 100%

Compte tenu des résultats des derniers exercices, de la situation nette négative ainsi que des besoins de trésorerie les titres sont dépréciés à 100 %.

- **Titres SCIG, dépréciés à 100%**

Les titres de participation pour un montant de 1 K€ sont dépréciés à 100%.

- **Titres EP Environmental Technologies, 2 500 K€**

Création de la société en 2020 et augmentation de capital réalisée sur 2021 pour 800 K€.

En dépit des pertes constatées, aucune dépréciation n'a été comptabilisée, la société étant en phase de développement.

- **Titres Field Intelligence Energy SL, 1,5 K€**

Création de la société en 2020.

En dépit des pertes constatées, aucune dépréciation n'a été comptabilisée, la société étant en phase de développement.

- **Titres Les Forges de Tarbes, 2 010 K€**

Création de la société en 2021 et augmentation de capital pour 2 000 K€ sur l'exercice.

En dépit des pertes constatées, aucune dépréciation n'a été comptabilisée, la société étant en phase de reprise d'activité.

- **Titres FIG, 162 K€ de valeur nette après provision de 4 375 K€**

Compte tenu de la cession d'Europe Environnement en décembre 2013, la Société n'a plus à ce jour de survalueur potentielle. La valeur nette des titres a donc été ajustée en fonction de la quote-part de la situation nette détenue au 31 décembre 2021.

3.3.2 Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations représentent les avances et prêts à moyen ou long terme consentis par Europlasma à ses filiales.

Les créances rattachées à des participations font l'objet d'une dépréciation dès lors qu'une perte apparaît probable et que les titres correspondants ont été dépréciés en totalité. L'appréciation de la probabilité de la perte s'effectue au regard de la situation d'ensemble et des circonstances de l'espèce. Leurs échéances sont données en *note* 5.7.3.

Au cours de l'exercice 2021, Europlasma a avancé à sa filiale Inertam 8 604 K€ de fonds supplémentaires pour financer ses investissements ainsi qu'une partie du besoin en fonds de roulement. Compte tenu des pertes enregistrées au cours de l'exercice 2021 et de la situation nette de la filiale, les créances rattachées sont intégralement dépréciées au 31 décembre 2021, une dotation pour dépréciation de 8 604 K€ ayant été constatée sur la période.

Au cours de l'exercice 2021, Europlasma a avancé à la société CHO Power 2 483 K€ de fonds supplémentaires pour faire face à son besoin en fonds de roulement. Compte tenu des pertes enregistrées au cours de l'exercice 2021 et de la situation nette de la filiale, les créances rattachées sont intégralement dépréciées au 31 décembre 2021, une dotation pour dépréciation de 2 483 K€ ayant été constatée sur la période.

Au cours de l'exercice 2021, Europlasma a avancé à la SCIG 1 313 K€ de fonds supplémentaires pour financer ses investissements et faire face à son besoin en fonds de roulement.

Compte tenu des bénéfices enregistrés au 31 décembre 2021, aucune dotation complémentaire n'a été constatée sur la période.

Au cours de l'exercice 2021, pour financer le lancement de Field Intelligence Energy SL, Europlasma a avancé 663 K€ à sa filiale.

3.3.3 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont principalement composées de la créance détenue envers Cho Morcenx pour 6 500 K€, dépréciée à 100%, en lien avec la restructuration de la dette de Cho Morcenx réalisée fin 2020.

3.4 Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements sont évalués suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CMUP).

Les en-cours de production et les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourants à la production.

Le coût de la sous-activité est toujours exclu de la valeur des stocks et en-cours.

Les intérêts des emprunts sont toujours exclus de la valorisation des stocks et en-cours.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est inférieure à l'autre terme énoncé.

Les stocks et en-cours s'établissent à 91 K€ net au 31 décembre 2021 contre 93 K€ net au 31 décembre 2020.

Les 2 PHS (Plasma Heating System) d'ancienne génération en stock au 31 décembre 2020 ont été utilisés comme pièces détachées au cours de l'exercice. Ces pièces ont été sorties du stock et la dépréciation reprise au 31 décembre 2021. Cette opération est présentée dans le résultat exceptionnel.

3.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Ce poste inclut les créances liées à la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable ; cette analyse est menée au « cas par cas ».

Dans ce cadre, les créances clients envers les sociétés du Groupe ont fait l'objet d'une analyse qui a conduit la Direction à constater des dépréciations / reprises au 31 décembre 2021, notamment, en raison des situations nettes négatives des différentes sociétés et de leur situation de trésorerie (cf § 3.3.1 *Autres Participations*).

Le montant des provisions pour dépréciations des créances clients s'élève à 4 790 K€ au 31 décembre 2021 (contre 5 872 K€ au 31 décembre 2020) et concerne exclusivement les créances intragroupes.

Les échéances des créances sont données en *note* 5.7.3

3.6 Valeurs mobilières de placement et Disponibilités

Les disponibilités et concours bancaires courants sont inscrits au bilan pour leur valeur recouvrable ou exigible, et suivant le principe de non-compensation.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées suivant la méthode "du premier entré premier sorti" (PEPS). Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31 décembre 2021, les valeurs mobilières de placement et disponibilités sont composées comme suit :

- De disponibilités à hauteur de 502 K€ (2 204 K€ au 31 décembre 2020).

3.7 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation interviendra postérieurement à la date de clôture.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 1 696 K€ au 31 décembre 2021 (115 K€ au 31 décembre 2020).

La nature de ces charges est principalement composée de commissions sur le contrat d'émission de BEOCABSA avec le fonds Global Corporate Finance Opportunities 11 (cf note 1.1 – Evénements corporate).

3.8 Charges à répartir : frais d'émission d'emprunts

Néant.

3.9 Capitaux propres

3.9.1 Composition du capital social

Au 31 décembre 2021, le capital social d'Europlasma est composé de 70.324.154 actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 € chacune.

Toutes les actions émises ont été totalement libérées.

Ces actions sont cotées sur le marché Euronext Growth. Elles peuvent être inscrites sous la forme de titres nominatifs (purs ou administrés) ou de titres au porteur.

Le capital de la Société qui était composé de 10.449.231 actions au 1er janvier 2021, a augmenté de 59.874.923 actions pour le faire ressortir à 70.324.154 actions au 31 décembre 2021.

Les variations de capital découlent :

- De la conversion de 405 OCA du contrat d'émission de BEOCABSA avec European High Growth Opportunities Securitization Funds (EHGOSF) ayant donné lieu à l'émission de 3.716.457 actions y compris au titre des pénalités contractuelles payées en actions ;
- De la conversion des 650 OCA du contrat d'émission d'OCA avec Global Tech Opportunities 1 (Global Tech) ayant donné lieu à l'émission de 4.700.649 actions y compris au titre des pénalités contractuelles payées en actions ;
- De la conversion de 7 775 OCA du contrat d'émission de BEOCABSA avec le fonds Global Corporate Finance Opportunities 11 ayant donné lieu à l'émission de 51.457.691 actions y compris au titre des pénalités contractuelles payées en actions ;
- De l'exercice des BSAR C ayant donné lieu à l'émission de 125 actions ;
- De l'émission de 1 action correspondant à l'attribution gratuite d'actions définitivement acquises.

	31/12/2021	31/12/2020	variation
Nombre d'actions ordinaires	70 324 154	10 449 231	59 874 923
Nombre d'actions de préférences	0	0	0
Total	70 324 154	10 449 231	59 874 923

3.9.2 Traitement des frais sur augmentation de capital

Les coûts externes afférents aux augmentations de capital sont imputés sur la prime d'émission. Ces coûts externes sont principalement constitués d'honoraires et commissions.

3.9.3 Tableau de variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	01/01/2021	Affectation Résultat N-1	Résultat N	Augmentation de capital liée aux AGA	Augmentation de capital hors AGA	Dividendes	Subventions	Autres	31/12/2021
Capital social	20 898				119 750				140 648
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	67 797				220				68 017
Réserve légale	10								10
Réserves statutaires ou contractuelles	47								47
Report à nouveau	-69 872	-61 298							-131 170
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-61 298	61 298	-145 084						-145 084
Subventions d'investissement	120					-19			101
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-42 298	0	-145 084	0	119 970	-19	0	0	-67 431

3.9.4 Capitaux propres en dilution

Le nombre d'actions en dilution au 31 décembre 2021 est de 17 469 388 actions contre 17 752 888 au 31 décembre 2020.

	31/12/2021	31/12/2020	variation
Nombre d'actions à la clôture	70 324 154	10 449 231	59 874 923
Nombre d'actions en dilution	23 684 353	7 303 657	16 380 696
- BSA Europlasma au profit de CHO Morcenx	0	0	0
- Actions gratuites en cours d'acquisition	338 587	286 140	52 447
- BSAR C	0	18 946	-18 946
- OCCP (nominal et intérêts de l'emprunt)	0	0	0
- BSA 1 Bracknor des tranches OCA 1 à 9	0	0	0
- BSA 2 Bracknor des tranches OCA 1 à 14	0	0	0
- OCAGFCO	22 897 195	0	22 897 195
- OCAGlobal Tech	0	6 500 000	-6 500 000
- BSA ZIGI Capital	20 000	20 000	0
- BSAEHGOS FUND	428 571	428 571	0
- OCAEHGOS FUND	0	50 000	-50 000
Nombre d'actions dilué à la clôture	94 008 507	17 752 888	76 255 619

Taux de dilution 33,7% 69,9%

Les capitaux propres en dilution sont présentés dans le tableau ci-après :

En €	Nombre d'actions	Capitaux propres	Capitaux propres par action	Résultat	Nombre moyen d'actions	Résultat par action
Capitaux propres au 31/12/2021	70 324 154	-67 430 660 €	-0,96 €	-145 084 168 €	29 982 557	-2,06 €
Capitaux propres au 31/12/2021 en dilution	94 008 507	-10 061 953 €	-0,11 €	-145 084 168 €	53 666 910	-1,54 €

3.9.5 Plans d'attribution gratuite d'actions

Le tableau ci-après présente les mouvements sur les actions en cours d'acquisition au cours de l'exercice 2021 :

Désignation de l'attribution	Nombre d'actions en cours d'acquisition au 31/12/2020	Actions créées par le CA en 2021	Actions définitivement acquises à créer par le CA au 31/12/2021	Actions attribuées en 2021	Actions perdues en 2021	Nombre d'actions en cours d'acquisition au 31/12/2021
Plan de fidélité n°4	3	-	1	2	-	-
Plan 2020-2023	286 137	-	2 637	103 087	-	338 587
	286 140	-	2 639	103 087	-	338 587

Le Conseil d'Administration d'Europlasma ayant reçu délégation de l'Assemblée Générale en vue d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et à certains mandataires sociaux, plusieurs plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en œuvre.

La première délégation a été accordée par décision de l'Assemblée Générale du 17 mai 2005 et n'est plus en cours à ce jour.
La deuxième délégation a été accordée par décision de l'Assemblée Générale du 6 novembre 2008 et n'est plus en cours à ce jour.
Enfin, la quatrième délégation a été accordée par décision de l'Assemblée Générale du 24 juin 2015 et n'est plus en cours à ce jour.

L'attribution gratuite des actions n'est définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans. Pendant cette période, les bénéficiaires ne sont pas titulaires des actions qui leur sont attribuées et les droits résultant de cette attribution sont incessibles. Au terme de ce délai, les actions nouvelles seront créées et définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, mais resteront incessibles pour les bénéficiaires résidents fiscaux français durant une période minimum de 2 ans (période dite de conservation).

Cinquième délégation accordée par décision de l'Assemblée Générale du 8 juin 2016

L'Assemblée Générale du 8 juin 2016 a, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, autorisé l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société à émettre, au profit :

- des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 10% du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration. La durée de validité de cette délégation est également de 38 mois.

Sept plans ont été mis en œuvre, dont un est toujours en cours au 31 décembre 2020 :

- **Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Fidélité n°4 :**
Ce plan, conformément aux décisions du Conseil d'Administration du 8 juin 2016, permet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés présents le 8 juin 2016 mais également à tous nouveaux salariés embauchés à l'issue de la période d'essai pendant la délégation et aux salariés faisant l'objet de changement de catégorie professionnelle.
Au 31 décembre 2021, il n'y a plus d'actions en cours d'acquisition.

Délégation accordée par décision de l'Assemblée Générale du 27 avril 2020

Les actionnaires de la Société réunis en assemblée générale le 27 avril 2020 ont autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à compter de l'Assemblée Générale, à procéder à des attributions gratuites d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés, directement ou indirectement, dans les conditions du 1° du I de l'article L.225-197-2 du

Code de commerce. Cette autorisation a été mise en œuvre par le Conseil d'administration en date du 18 décembre 2020 qui a arrêté un nouveau règlement fixant les conditions et les critères d'attributions gratuites d'actions de la Société

Plan d'attribution gratuite 2020-2023 :

Ce plan, conformément aux décisions du Conseil d'Administration du 18 décembre 2020, permet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés présents le 18 décembre 2020 mais également à tous nouveaux salariés embauchés à l'issue de la période d'essai pendant la délégation.

Au 31 décembre 2021, il y a 338 587 actions en cours d'acquisition au titre de ce plan.

3.10 Subventions

Europlasma bénéficie de différentes subventions d'investissements dans le cadre de ses projets de R&D. Les subventions d'investissements ne sont enregistrées en capitaux propres qu'en l'absence de conditions suspensives. Elles ne sont par ailleurs pas comptabilisées immédiatement en produits mais étalées au rythme de l'amortissement des dépenses correspondantes immobilisées.

en K€	Durée d'amort. des dépenses activées (années)	Aide accordée	QP virée au résultat au 31/12/2021	QP virée au résultat < 2020	Solde restant à virer au résultat
Subvention projet KiWi	14	278	19	158	101
Total		278	19	158	101

3.11 Autres fonds propres

Les autres fonds propres sont constitués d'avances remboursables reçues de la part de BPI France (OSEO Innovation) dans le cadre d'aides à l'innovation pour la réalisation de programmes liés au projet KiWi. Leur détail est présenté ci-après.

en K€	31/12/2020	Avances reçues	Avances remboursées	31/12/2021
Avance conditionnée projet KiWi	131	0	-7	124
Total	131	0	-7	124

en K€	Échéances			
	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans	Total
Avance conditionnée projet KiWi	13	90	20	124
Total	13	90	20	124

3.12 Provisions

3.12.1 Provisions pour risques

3.12.1.1 Provision pour situations nettes négatives des filiales

Une provision pour risques relative aux différentes situations nettes des entités du Groupe a été constituée au 31 décembre 2018, et ajustée à chaque fin d'exercice depuis lors.

Cette provision traduit le soutien financier d'Europlasma envers ses filiales en difficulté.

Au 31 décembre 2021, cette provision pour un total de 30 684 K€ est ainsi constituée :

- Inertam 6 412 K€
- Cho Power 24 272 K€

Le tableau ci-dessous présente les variations de provisions des situations nettes négatives (en K€) :

Filiales	Provision au 31/12/20		Reprise	Provision au 31/12/21
Inertam	11 174	-	4 762	6 412
Cho Power	27 066	-	2 794	24 272
	38 241	-	7 556	30 684

3.12.1.2 Provision pour garanties

Une provision est comptabilisée pour couvrir le risque de mise en œuvre de la garantie offerte par Europlasma à ses clients sur les installations de torches (durée de la garantie prévue contractuellement sur 1 à 3 ans en fonction des installations). Le risque est estimé sur la base d'une analyse des principales composantes de chaque installation, en tenant compte pour chaque installation, de la durée des garanties fournisseurs et constructeur, d'un taux de risque quant à la survenance d'un sinistre. Ce risque est exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires et la provision est constituée au fur et à mesure de l'avancement des projets. Ces provisions seront conservées sur la durée de la couverture de la garantie et reprises en fonction de leur utilisation effective.

Au 31 décembre 2021, la provision pour garanties s'élève désormais à 195 K€ (31 décembre 2020 : 123 K€), à la suite d'une constitution complémentaire d'une provision pour garantie pour les projets Inertam finalisés sur l'exercice.

3.12.2 Provisions pour charges

3.12.2.1 Provisions pour charges sociales et fiscales

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au-moins équivalente attendue.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

3.12.2.1 Provisions pour charges financières

Une provision pour charge financières, sur les 245 OCA lié au contrat d'émission de BEOCABSA avec le fonds Global Corporate Finance Opportunities 11 (voir Note 1.1 Evénements Corporate) non encore exercées au 31 décembre 2021, a été constatée pour 43 344 K€.

Cette provision est liée à la compensation en action effectuée au profit de la société Global Corporate Finance Opportunities 11 en raison du cours de bourse inférieur à la valeur nominale de l'action.

3.12.2.2 Provisions pour pensions et obligations similaires

Les indemnités de fin de carrière sont comptabilisées au passif du bilan.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées. Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs ;
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle ;
- Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

L'engagement s'élève à 113 K€ au 31 décembre 2021 (31 décembre 2020 : 117 K€).

	Hypothèses retenues au 31/12/2021	Hypothèses retenues au 31/12/2020
Taux d'actualisation	0.87%	0.34%
Revalorisation des salaires	Décroissance moyenne	Décroissance moyenne
Charges sociales patronales	47%	47%
Contribution employeur	50%	50%
Droits conventionnels	Métallurgie (accord du 21/06/2010) non adhérente	Métallurgie (accord du 21/06/2010) non adhérente
Turnover	Fort	Fort
Probabilité de survie	Table de mortalité INSEE 2021	Table de mortalité INSEE 2019
Ventilation des départs à la retraite	Départ volontaire	Départ volontaire
Âge de départ en retraite	60-67 ans	60-67 ans

3.13 Dettes

Les dettes correspondent aux passifs certains dont l'échéance et le montant sont fixés de façon précise et sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les dettes sont maintenues en comptabilité tant que l'obligation correspondante n'est pas éteinte légalement.

Les dettes financières au 31 décembre 2021 s'élèvent à 2 450 K€ et correspondent aux 245 OCA du contrat d'émission de BEOCABSA avec le fonds Global Corporate Finance Opportunities 11 non encore converties au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2021, les dettes diverses s'élèvent à 5 103 K€ (31 décembre 2020 : 6 833 K€) et sont composées :

- 2 297 K€ de dettes fournisseurs et comptes rattachés (31 décembre 2020 : 3 098 K€) ;
- 2 692 K€ de dettes fiscales et sociales (31 décembre 2020 : 3 663 K€) ;
- 114 K€ d'avoir à établir envers les filiales (31 décembre 2020 : 1 K€) ;
- 0 K€ de dette sur immobilisation (31 décembre 2020 : 70 K€).

Les principales variations sont dues aux règlements de dettes intragroupes réalisées sur l'exercice.

L'état des échéances des dettes au 31 décembre 2021 est donné en note 5.7.3.

Passif lié au redressement judiciaire

Par jugement en date du 2 août 2019, le tribunal de commerce de Mont-De-Marsan a arrêté le plan de redressement de la société Europlasma.

Ce jugement a acté les propositions de règlements des créanciers, à savoir :

- Créances super-privilégiées : remboursement immédiat ou selon accord conventionnel,
- Créances inférieures à 500 € : remboursement immédiat,
- Autres créances chirographaires / privilégiées :
 - o Soit en un règlement correspondant à 15% de la créance admise et abandon du solde (option 1),
 - o Soit un remboursement de 100% du montant de la créance admise échelonné en neuf annuités progressives, la première intervenant à la date anniversaire de l'adoption du plan (option 2).

L'état ci-dessous synthétise la situation du passif et les remboursements opérés entre le 2 août 2019 et le 31 décembre 2021.

Europlasma

Créances/options	Montant admis	Montant payé	Solde plan
Superprivilégiée	150	150	0
Créances inférieures à 500 €	1	1	0
Créanciers / option 1	91	14	0
Créanciers / option 2	871	49	822
TOTAL	1 114	214	822
Créances contestées	0	-	En attente décisions d'admission
Créances provisionnelles	0	-	En attente décisions d'admission
Créances intragroupes	856	-	

Le remboursement des dettes intragroupe pour 856 K€ ne pourra intervenir avant le désintéressement des créanciers tiers dans le cadre de l'exécution du plan de redressement.

3.14 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent aux produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations et fournitures afférentes aient été effectuées ou fournies.

Les produits constatés d'avance au 31 décembre 2021 s'élèvent à 40 K€ et sont liés aux études vendues en cours.

3.15 Ecart de conversion

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 Chiffre d'affaires

Méthode de comptabilisation des contrats à long terme

Selon le PCG, un contrat à long terme est un contrat d'une durée généralement longue, dont l'exécution s'étend sur au moins deux périodes comptables ou exercices mais également un contrat spécifiquement négocié dans le cadre d'un projet unique portant sur la construction, la réalisation, ou la participation en qualité de sous-traitant à la réalisation d'un bien ou d'un service fréquemment complexe. L'avis du CNC n°99-10 précise en outre la notion de complexité qui recouvre la mise en œuvre de techniques ou de savoir-faire divers en vue de la réalisation d'un même objectif. Cette notion se traduit également en termes de projet et a généralement des conséquences sur la durée d'exécution du travail.

Les contrats négociés et exécutés par Europlasma répondent à ces critères et à ce titre, la Société a opté pour la mise en œuvre de la comptabilisation des produits et des charges à l'avancement. Le calcul du pourcentage d'avancement est effectué sur la base des coûts complets.

La société n'a réalisé aucun contrat externe sur l'exercice 2021.

Une provision est constituée lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif. Le montant provisionné correspond à la perte globale, sous déduction des pertes éventuellement constatées.

Au 31 décembre 2021, aucune provision n'a été dotée (31 décembre 2020 : idem).

La ventilation du chiffre d'affaires net est présentée dans le tableau ci-après :

	31/12/2021			31/12/2020		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Ventes d'équipements et d'installations			0	452		452
Production vendue de biens	0	0	0	452	0	452
Produits des activités annexes	1 336	-113	1 223	829	113	942
Autres prestations de services	1 956	12	1 968	2 523	36	2 559
Production vendue de services	3 292	-101	3 191	3 352	149	3 501
Chiffre d'affaires net	3 291	-101	3 191	3 804	149	3 953

Le chiffre d'affaires export 2021 correspond à la vente de pièces de rechange en lien avec le contrat KNPP pour 12 K€ et d'un avoir de 113 K€ avec notre filiale chinoise.

Les produits des activités annexes correspondent pour l'essentiel aux prestations de services intragroupes et à la refacturation à la filiale Inertam des loyers de crédit-bail des actifs cédés sur l'exercice.

4.2 Transferts de charges

Néant.

4.3 Résultat d'exploitation

en K€	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Chiffre d'affaires nets	3 191	3 953	-762
Production stockée	-526		
Subvention d'exploitation	0	0	0
Reprises sur amort.et prov., transferts de charges	1 709	243	1 466
Autres produits			0
Produits d'exploitation	4 374	4 195	179
Achats mat.1ères et autres appro.			0
Variation de stocks	-2	-21	19
Autres achats et charges externes	-6 125	-5 620	-505
Impôts, taxes et versements assimilés	-61	-51	-10
Salaires et traitements	-2 628	-2 051	-577
Charges sociales	-1 137	-1 093	-44
Dotations amort.et prov.sur immobilisations	-76	-154	78
Dotations prov.sur actif circulant		-2 993	2 993
Dotations prov.pour risques et charges	-72	-157	85
Autres charges	-80	-80	0
Charges d'exploitation	-10 182	-12 220	2 038
Résultat exploitation	-5 808	-8 024	2 216

Le résultat d'exploitation enregistre une perte de - 5 808 K€ contre une perte de - 8 024 K€ pour l'exercice 2020.

Les principales variations du résultat sont dû :

- A la reprise de dépréciation de créances intragroupes pour 1 042 K€ à la suite du règlement de ces dernières, ces créances intragroupes ayant été dotées sur 2020 pour 2 993 K€ ;
- A une charge externe de 538 K€ de redevances de crédit-bail ;
- A une augmentation des charges de personnel à la suite de transfert d'effectif dans le Groupe.

4.4 Résultat financier

en K€	31/12/2021	31/12/2020
Produits financiers de participation	0	0
Revenus sur créances financières intragroupe	0	8
Reprises sur provisions financières	8 787	13 387
Gains de change		
Intérêts des certificats de dépôt, dépôts à terme et VMP		
Produits financiers	8 787	13 394
Intérêts sur emprunts		
Intérêts sur dettes financières intragroupe		
Perte de change	-4	-2
Dotation aux provisions financières	-54 441	-18 135
Autres charges financières	-93 682	-48 539
Charges financières	-148 127	-66 676
Résultat financier	-139 340	-53 282

Les produits financiers de l'exercice 2021 sont constitués :

- Des reprises sur provisions financières pour 7 556 K€ (voir note 3.12.1) correspondant à l'amélioration de la situation nette d'Inertam et Cho Power ;
- D'une reprise sur provisions liée à la compensation en action effectuée au profit de la société Global Tech en raison du cours de bourse inférieur à la valeur nominale de l'action sur les 350 OCA acquises et non encore exercées au 31 décembre 2020 pour 844 K€.

Les charges financières sont constituées :

- Des dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participations FIG pour un montant de 8 K€ ;
- Des dotations aux provisions pour dépréciation des créances rattachées à des participations pour 11 089 K€ ;
- D'une dotation aux provisions liée à la compensation en action effectuée au profit du fonds Global Corporate Finance Opportunities 11 en raison du cours de bourse inférieur à la valeur nominale de l'action sur les 225 OCA acquises et non encore exercées au 31 décembre 2021 pour 43 344 K€.
- De la compensation en action en lien avec les contrats d'émission de BEOCABSA et OCA (voir note 1.1 Evènements Corporate) en raison du cours de bourse inférieur à la valeur nominale de l'action pour 93 682 K€.

Le résultat financier est principalement imputé comptablement par des charges liées au financement mais l'impact est nul sur la trésorerie.

4.5 Résultat exceptionnel

en K€	31/12/2021	31/12/2020
Autres produits exceptionnels sur opé gestion	3 005	160
Produits exceptionnels liés au contrat de liquidités		
Quote-part des subventions d'investissements	20	20
Autres produits exceptionnels sur opé capital		
Reprise de provisions exceptionnelles	170	
Produits exceptionnels	3 195	179
Pénalités et amendes		
Charges exceptionnelles sur exercice antérieur	-127	-40
Autres charges exceptionnelles sur opé gestion	-3 003	
Val. comptable des éléments d'actif cédés		-1
Autres charges exceptionnelles sur opé capital		
Dotations aux amortissements exceptionnels		-173
Charges exceptionnelles	-3 130	-214
Résultat exceptionnel	64	-35

Les produits exceptionnels sont principalement constitués :

- De la revente d'actifs pour 3 000 K€ cédés au crédit-bailleur;
- D'une reprise d'une provision exceptionnelle d'indemnité de rupture pour 130 K€;
- Des quotes-parts de subvention d'investissement pour 20 K€.

Les charges exceptionnelles sont principalement constituées :

- De charges sur exercices antérieures pour 127 K€;
- De l'achat à la filiale Inertam d'actifs pour 3 000 K€ revendus au crédit-bailleur.

4.6 Impôts sur les bénéfices

Néant.

4.7 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 Evénements postérieurs à la clôture et perspectives d'avenir

5.1.1 Evénements corporate

- **Poursuite du contrat d'émission de BEOCABSA avec le fonds Global Corporate Finance Opportunities 11**

En application du contrat d'émission précité, la Société a procédé aux tirages des tranches :

- 19 à 20 d'OCABSA pour un montant nominal total de 2 millions d'euros ayant donné lieu à l'émission de 200 OCA en date du 3 janvier 2022 ;
- 21 à 22 d'OCABSA pour un montant nominal total de 2 millions d'euros ayant donné lieu à l'émission de 200 OCA en date du 27 janvier 2022 ;
- 23 à 24 d'OCABSA pour un montant nominal de 2 millions d'euros ayant donné lieu à l'émission de 200 OCA en date du 25 février 2022 ;
- 25 à 26 d'OCABSA pour un montant nominal de 2 millions d'euros ayant donné lieu à l'émission de 200 OCA en date du 1 avril 2022.

A l'émission de ce rapport 450 OCA ont été converties et ont donné lieu à l'émission de 90.269.141 actions, y compris les actions émises par compensation de créance lorsque le prix de conversion théorique des OCA calculé sur la base du cours de bourse s'avérerait inférieur à la valeur nominale de l'action Europlasma.

- **Epidémie et crise sanitaire liées au Covid-19**

A la date d'établissement du présent rapport, ni les perspectives de sortie de l'épidémie, ni les éventuelles nouvelles mesures de confinement et de restriction aux libertés de circulation des personnes et des biens ne sont connues.

Leur impact sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses perspectives de développement ou sa capacité à opérer son retournement ne sont, de ce fait, pas précisément mesurables à ce jour.

- **Conflit russo-ukrainien**

L'évolution défavorable du conflit russo-ukrainien à partir du mois de février 2022 est susceptible de revêtir le caractère d'un événement important au sens de l'article L. 232-1 du Code de commerce. A la date d'établissement du présent rapport, les perspectives de sortie du conflit ne sont pas connues. Ainsi, l'impact sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses perspectives de développement ou sa capacité à opérer son retournement ne sont, de ce fait, pas précisément mesurables à ce jour.

5.1.2 Événements spécifiques aux filiales

- **Première mondiale en Chine : Succès de l'application plasma pour la valorisation des déchets dangereux d'aluminium**

Le 31 janvier 2022, le Groupe a annoncé le succès de la campagne de tests pour le traitement et la valorisation des scories d'aluminium, menée sur son four pilote équipé d'une torche plasma, développé dans son centre R&D en Chine. Europlasma a ainsi démontré la possibilité de transformer, avec son procédé innovant, des déchets ultimes d'aluminium, dont la toxicité est avérée, en une matière première de haute valeur et inoffensive.

Les tests réalisés en partenariat avec l'Université Hangzhou Dianzi ont permis de prouver, à l'échelle préindustrielle, la pertinence de ce nouveau procédé permettant de supprimer les éléments dangereux (nitrures, composés chlorés et fluorés) desdits déchets pour en récupérer une alumine d'une pureté supérieure à 70%. En d'autres termes, ce matériau issu du recyclage des crasses d'aluminium, pourra être utilisé en substitution totale ou partielle de matières premières vierges, notamment dans des matériaux réfractaires ou comme additif dans de nombreuses applications.

Parfait exemple de cycle court, ce nouveau procédé permettra ainsi à la fois d'éliminer un déchet présent en grande quantité dans l'industrie du recyclage de l'aluminium, et potentiellement dangereux dès lors qu'il est mis en présence d'eau, et de réduire l'extraction de matières premières et la création de co-produits indésirables (boues rouges...).

Cette étape majeure s'inscrit dans la continuité des développements récents d'Europlasma en Chine ouvrant la voie à une première commande d'une usine de traitement des déchets d'aluminium dans le cadre de la LOI signée avec un métallurgiste la province de Jiangxi (communiqué du 16/07/2021). La capacité de cette unité de traitement de 30 000 tonnes de déchets d'aluminium par an pourra, par la suite, être rapidement portée à 150 000, puis 300 000 tonnes, après optimisation du procédé. Europlasma interviendra en qualité de fournisseur de technologie, maître d'oeuvre de la construction du coeur du procédé, et pourra éventuellement prendre part à l'exploitation de l'unité. Les sources de revenus seront ainsi maximisées : d'un côté la vente des solutions plasma et de l'autre la vente des produits d'alumine recyclée issus du traitement et la collecte de la redevance liée à l'élimination d'un déchet dangereux.

Le marché chinois est considérable et les marques d'intérêts sont nombreuses. Chaque année il y est produit jusqu'à 2 millions de tonnes de scories d'aluminium qui n'ont, jusqu'à maintenant, aucune solution de recyclage, sans compter les quantités héritées du passé (estimées à plusieurs dizaines de millions de tonnes) stockées à l'abri du ruissellement. Ce procédé novateur pourra désormais assurer leur inertage et leur réutilisation dans l'industrie.

- **Lancement du projet des Forges de Gerzat : La seule usine 4.0 de production de corps creux d'aluminium recyclé d'Europe Continentale**

Europlasma a annoncé en date du 7 janvier 2022 le projet de construction d'une usine dernière génération, unique en Europe, pour la production de contenants de stockage haute pression en aluminium, dont une partie recyclée grâce au nouveau procédé développé par Europlasma Environmental Technologies en Chine.

Cette unité de production sera installée à Cébazat (63), accompagnée d'un centre de R&D spécialisé dans la conception de nouveaux produits toujours plus légers et sécurisés afin de faciliter la logistique des gaziers et de réduire l'empreinte carbone de transport de gaz. Ce projet d'un investissement total de 100 M€ est soutenu par l'Etat français, la région Auvergne-Rhône-Alpes et Clermont Auvergne Métropole et s'inscrit dans le cadre du déploiement de la seconde phase du plan stratégique d'Europlasma.

- **Acquisition de l'activité de SATMA PPC (production d'anodes à partir de feuilles d'aluminium)**

Par jugement en date du 25 mars 2022, le Tribunal de commerce de Grenoble a arrêté le plan de cession du fonds de commerce et des actifs de la société SATMA PPC, société par actions simplifiée dont le siège social est sis 2 ZA la Chandelière 38570 Goncelin et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 503 053 241 (ci-après « SATMA PPC ») au profit de la société EUROPLASMA, avec faculté de se substituer, en tout ou partie, une filiale créée ou à créer contrôlée à 100% par EUROPLASMA.

La reprise de l'activité de SATMA PPC sera portée par la société *ad hoc* SATMA INDUSTRIES, société par actions simplifiée immatriculée le 8 avril 2022 au registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 912 339 173 et détenue à 100% par Europlasma.

SATMA PPC est un fabricant d'anodes en aluminium pour condensateurs électrolytiques.

L'offre de reprise comprend le maintien de la production sur le site actuel à Goncelin (38), la conservation de l'intégralité des emplois, ainsi qu'un ambitieux plan d'investissements visant à améliorer la compétitivité et la rentabilité.

Cette reprise vise la création d'une filière intégrée de production puis de transformation de produits finis en aluminium, aluminium-composite et autres matériaux (acier-laiton, superalliage, etc.) à destination notamment des secteurs de la défense et de l'énergie.

- **Combustibles Solides de Récupération (CSR)**

En date du 6 janvier 2022, Europlasma a annoncé la signature d'un avenant au contrat signé en mars 2021 par sa filiale Chopex. Ce dernier visait la réception de DAE et leur transformation en CSR sur le site de Morcenx.

En effet, dans le cadre de la réorientation du site de CHO Morcenx, au moyen notamment du développement d'une activité de préparation de CSR, Europlasma avait signé un premier contrat d'ampleur qui portait sur le traitement de plusieurs dizaines de milliers de tonnes de déchets sur 5 ans pour un chiffre d'affaires minimum estimé à 4,5 M€.

L'avenant au contrat initial double quasiment la production annuelle de CSR pour atteindre un minimum de 9 M€ sur 5 ans. Europlasma et son partenaire ont en outre convenu d'une hausse du prix de la tonne produite compte tenu notamment de la hausse du prix de l'énergie.

- **Traitement de déchets amiantés : Anticipation de la phase de maintenance programmée**

La flambée récente du prix de l'énergie impacte sensiblement le coût de traitement à la tonne dont la tarification des déchets historiques ne tient pas compte. Ainsi, afin de profiter des meilleurs tarifs en matière d'énergie, INERTAM a anticipé les arrêts de maintenance programmée et d'amélioration continue du procédé. Toutes choses égales par ailleurs, ce changement d'agenda permet une économie de 700 K€ en concentrant l'activité en dehors de la période hivernale. Les objectifs 2022 d'INERTAM de traiter 5 100 tonnes demeurent inchangés.

5.2 Engagements financiers

5.2.1 Engagements donnés

Avals, cautions et garanties

Europlasma s'est portée caution dès 2003 pour le compte de sa filiale Inertam auprès de la Préfecture des Landes à hauteur de 1 000 K€ pour garantir le risque de remise en état du site.

Le Conseil d'administration du 27 avril 2015 a autorisé Europlasma à se porter garant pour le compte de ses filiales CHO Power, Inertam et Chopex, à hauteur de 199 K€, envers la société TEMsys-ALD Automotive. Cette garantie à première demande concerne les contrats de location des véhicules de société du Groupe.

Crédit-bail

Un contrat de crédit-bail avec rachat à la fin de la période de location a été signé sur l'exercice avec la société Corhofi concernant des actifs pour 3 000 K€ utilisés par la filiale Inertam pour le traitement de déchets amiantés. La durée de ce contrat est de 36 mois.

Rubrique	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		De l'exercice	Cumulées	
Installations techniques matériel et outillages	3 000 000	329 917	329 917	2 670 083
Total	3 000 000	329 917	329 917	2 670 083

Rubrique	Redevances payées		Redevances restant à payer				Valeur résiduelle
	De l'exercice	Cumulées	A 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total	
Installations techniques matériel et outillages	538 200	538 200	1 291 680	2 045 160	-	3 875 040	30 000
Total	538 200	538 200	1 291 680	2 045 160	-	3 875 040	30 000

5.2.2 Engagements reçus

Europlasma a accordé le 29 décembre 2006 un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune de 1 800 K€ à sa filiale Inertam. Le retour à meilleure fortune est constitué par :

- La réalisation de deux exercices sociaux consécutifs ayant un résultat bénéficiaire ;
- Des capitaux propres atteignant au moins le montant du capital social.

Ces conditions ne sont pas remplies au 31 décembre 2021.

5.3 Effectifs

L'effectif moyen (hors mandataires sociaux) sur l'exercice est de 31 salariés (2020 : 25).

5.4 Transactions significatives avec des parties liées

Il n'y pas eu de transactions significatives conclues en dehors des conditions normales de marchés avec des parties liées autres qu'avec des filiales détenues en totalité.

5.5 Rémunération des organes d'administration et de Direction

Les rémunérations versées au cours de l'exercice 2021 par Europlasma aux membres du Conseil d'Administration et de Direction au titre de leurs mandats sociaux sont les suivantes :

- 241 K€ de salaires et indemnités bruts

5.6 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat se répartit comme suit :

En K€	Deixis	PwC	Total
Contrôle légal	73	68	141
Services autres que la Certification des Comptes	38	53	91
Total	111	121	232

5.7 Informations diverses

5.7.1 Variation des immobilisations et des amortissements

Le tableau ci-après présente les variations des valeurs brutes des immobilisations :

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	1 494 141		
Autres immobilisations incorporelles	1 333 245		96 111
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 827 386		96 111
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	309 558		
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	5 131 181		
Installations générales, agencements et divers	60 599		17 382
Matériel de transport	11 490		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	125 125		22 993
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	91 384		
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	5 729 338		40 375
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	82 307 982		2 820 000
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	42 983 326		17 211 628
TOTAL immobilisations financières :	125 291 308		20 031 628
TOTAL GÉNÉRAL	133 848 032		20 168 115

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			1 494 141	
Autres immobilisations incorporelles			1 429 356	
TOTAL immobilisations incorporelles :			2 923 497	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			309 558	
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			5 131 181	
Inst. générales, agencements et divers			77 981	
Matériel de transport			11 490	
Mat. de bureau, informatique et mobil.		96	148 023	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	48 171		43 213	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	48 171	96	5 721 446	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			85 127 982	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières	598 897	3 559 768	56 036 089	
TOTAL immobilisations financières :	598 897	3 559 768	141 164 071	
TOTAL GÉNÉRAL	647 069	3 559 864	149 809 014	

Le tableau ci-après présente les variations des amortissements des immobilisations :

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	1 494 141			1 494 141
Autres immobilisations incorporelles	1 315 842	14 417		1 330 258
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 809 983	14 417		2 824 399
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	253 934	29 028		282 963
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	5 109 457	11 754		5 121 212
Inst. générales, agencements et divers	18 633	6 591		25 224
Matériel de transport	2 821	2 298		5 119
Mat. de bureau, informatique et mobil.	105 162	11 962	8	117 116
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	5 490 008	61 633	8	5 551 633
TOTAL GÉNÉRAL	8 299 990	76 050	8	8 376 032

5.7.2 Etat des provisions

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges				
Prov. pour garant. données aux clients	122 896	72 423		195 319
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités	844 406	43 344 390	844 406	43 344 390
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.	116 513		3 177	113 336
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	130 052		130 052	
Autres prov. pour risques et charges	38 240 534		7 556 679	30 683 855
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	39 454 401	43 416 813	8 534 314	74 336 900

Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles	92 659	91	28 284	64 466
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation	80 435 999	8 140		80 444 138
Prov. sur autres immo. financières	41 158 094	11 088 731	385 575	51 861 250
Provisions sur stocks et en cours	526 143		526 143	
Provisions sur comptes clients	5 832 422		1 042 460	4 789 962
Autres provisions pour dépréciation	40 010		40 010	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	128 085 327	11 096 962	2 022 472	137 159 817

TOTAL GÉNÉRAL	167 539 728	54 513 775	10 556 786	211 496 717
----------------------	--------------------	-------------------	-------------------	--------------------

5.7.3 Etat des échéances des créances et des dettes

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	49 479 568		49 479 568
Prêts	17 437		17 437
Autres immobilisations financières	6 539 084		6 539 084
TOTAL de l'actif immobilisé :	56 036 089		56 036 089
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	7 019 336	3 972 254	3 047 083
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	13 856	13 856	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	510 987	360 245	150 742
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	4 139	4 139	
Groupe et associés	26		26
Débiteurs divers	555 890	282 269	273 621
TOTAL de l'actif circulant :	8 104 234	4 632 762	3 471 472
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1 696 402	1 696 402	

TOTAL GÉNÉRAL	65 836 724	6 329 163	59 507 561
----------------------	-------------------	------------------	-------------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	2 450 000	2 450 000		
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	69 956		69 956	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 297 185	697 177	102 913	1 497 075
Personnel et comptes rattachés	491 313	491 313		
Sécurité sociale et autres organismes	1 165 831	751 967	311 315	102 550
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	978 718	649 640	158 865	170 213
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	55 988	37 532	8 910	9 546
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	990			990
Autres dettes	112 518	112 518		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	39 509	39 509		

TOTAL GÉNÉRAL	7 661 988	5 229 656	651 959	1 780 373
----------------------	------------------	------------------	----------------	------------------

5.7.4 Etat des produits à recevoir

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	3 859 565
Personnel	
Organismes sociaux	
État	4 139
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	3 863 704

5.7.5 Etat des charges à payer

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	644 925
Dettes fiscales et sociales	779 007
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	112 518
TOTAL	1 536 451

5.7.6 Charges et produits constatés d'avance

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	1 696 402	39 509
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	1 696 402	39 509

5.7.7 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

(Articles R123-195 et R 123-196 du code de commerce)

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	-145 084
+ Impôts sur les bénéfices/- Crédits d'impôts	-0
+ Suppléments d'impôt lié aux distributions	0
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
Résultat avant impôt	-145 084
Variation des provisions réglementées (dotation- reprise) :	
Provision pour investissement	
Provision pour hausse des prix	
Provision pour fluctuation des cours	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	-145 084

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

(Articles R. 123-195 et R.123-196 du code de commerce)

Accroissements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions réglementées :	
- Amortissements dérogatoires	
- Provisions pour hausse des prix	
- Provisions pour fluctuations des cours	
Autres :	
Reprise de provision pour perte à terminaison	
Total	0

Allègements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	0
Autres :	0
Total	0

Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	187 888
Moins-values à long terme	
Total	187 888